

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 septembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 DAC 424** Subvention à l'association Union pour le patrimoine du Lycée Carnot- UPALYCA (17 e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Union pour le patrimoine du Lycée Carnot UPALYCA ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros sur proposition de la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement, est attribuée à l'association Union pour le patrimoine du Lycée Carnot- UPALYCA (17 e) 145 boulevard Malesherbes (17<sup>e</sup>) pour l'organisation de l'exposition Carnot, Lieu de mémoire en 2012. 2012\_05458,96161.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40 0004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.